

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PORTANT
PERMISSION DE STATIONNEMENT**

A compter du 1^{er} Octobre 2023

 <p style="text-align: center;"><small>VILLE D'AUNEAU-BLEURY SAINT-SYMPHORIEN Cultivons nos univers</small></p>	<p>VILLE D'AUNEAU- BLEURY-SAINT- SYMPHORIEN</p> <p>1 Avenue Gambetta 28700 Auneau-Bleury-Saint- Symphorien</p>	Formulaire à retourner par mail accompagné des pièces annexes obligatoires à : - technique@ville-ab2s.fr - police@ville-ab2s.fr
--	---	--

**LA DEMANDE EST A PRESENTER AVEC SES PIECES OBLIGATOIRES 2 SEMAINES MINIMUM
AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX AFIN DE COUVRIR LE DELAI D'INSTRUCTION DU
DOSSIER.**

SI CE DELAI N'EST PAS RESPECTE LES TRAVAUX POURRONT ETRE EVENTUELLEMENT
REPORTES. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT.

DEMANDE INITIALE PROROGATION (référence demande initiale :
.....)

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR : (Sauf pour déménagement de particuliers)

- Le plan de l'implantation de l'occupation
- Si nécessaire : Déclaration Préalable de travaux au titre de l'urbanisme et l'Autorisation de Travaux le cas échéant.

DEMANDEUR (à compléter)

Particulier Entreprise Maître d'œuvre Concessionnaire

Nom, Prénom ou Dénomination :

Adresse :

.....

SIRET : Tél : Courriel :

ENTREPRISE QUI EFFECTUE LES TRAVAUX (à compléter si différent du demandeur)

Dénomination :

Adresse :

.....

SIRET : Tel : Courriel :

OBJET DE LA DEMANDE (à compléter)

.....

.....

.....

IMPACT SUR LA CIRCULATION

.....
.....
.....

CONDITIONS

- **Toute occupation du domaine public autorisée** fera l'objet d'un Arrêté Municipal **donnant lieu au paiement d'une redevance, après émission d'un titre de recettes par le Trésor Public, selon les tarifs publics fixés par délibération du conseil municipal.**

- Dans le cadre d'occupation de places de stationnement, le pétitionnaire devra, **au minimum 48h avant le début de l'occupation,** informer les services de la Police Municipale, procéder également à la signalisation sur site en entrée de zone sur support adapté, à l'affichage de l'arrêté municipal afin de prévenir les riverains et usagers.

- **Toute installation de matériel sans droit ni titre** sera **poursuivie pénalement** selon la réglementation en vigueur. Le contrevenant s'expose en outre au recouvrement d'office du tarif en vigueur sans que celui-ci n'ait valeur d'autorisation.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

Fait à Auneau, le

(Signature du demandeur)